### Fiche à distribuer 1 : Activité sur les neuf engagements

##### Consignes au facilitateur

Découper ces bandes et en distribuer une par participant de façon à en utiliser au moins 18 (deux par engagement). Distribuer uniquement les déclarations, pas les engagements correspondants, qui ne servent ici que de référence au formateur et peuvent être utilisés pour orienter le débriefing sur l’activité.

| Engagement | Déclaration |
| --- | --- |
| **Engagement 1 :**  Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance adaptée et appropriée à leurs besoins. | L’évaluation et l’analyse sont un processus et non un évènement ponctuel et, selon le temps disponible, une analyse en profondeur doit être effectuée. Les besoins des communautés affectées ne doivent pas être basés sur des suppositions mais être identifiés à travers des évaluations entraînant un dialogue continu afin de trouver les réponses les plus adéquates. |
| Adapter les programmes en fonction de l’évolution des besoins, des capacités et du contexte. |
| Les politiques définissent des engagements qui prennent en compte la diversité des communautés, notamment celle des personnes défavorisées ou marginalisées, ainsi qu’à collecter des données désagrégées. |
| **Engagement 2 :** Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à temps à l’assistance humanitaire dont elles ont besoin. | Utiliser les standards techniques pertinents et les bonnes pratiques utilisés par l’ensemble du secteur humanitaire pour planifier et évaluer les programmes. |
| Les engagements contenus dans les politiques garantissent : a. un suivi et une évaluation systématiques, objectifs et continus des activités et de leurs effets ; b. que les conclusions du suivi et des évaluations soient utilisées pour adapter et améliorer les programmes ; et c. que les décisions soient prises à temps et accompagnées des ressources nécessaires. |
| Déférer aux organisations disposant de l’expertise technique et du mandat pertinents tout besoin non couvert, ou plaider pour que ces besoins soient traités. |
| **Engagement 3 :** Les communautés et les personnes affectées par les crises ne sont pas affectées de manière négative par l’action humanitaire et sont mieux préparées, plus résilientes et moins vulnérables grâce à celle-ci. | Les autorités locales, les dirigeants et les organisations en charge d’offrir une réponse aux crises considèrent que leurs capacités se sont développées. |
| Des stratégies et des actions destinées à limiter les risques et à soutenir la résilience ont-elles été conçues en consultant les personnes et les communautés affectées ? |
| Favoriser le développement des capacités des dirigeants et organisations locaux dans leur rôle d’intervenant de première ligne lors d’éventuelles crises futures, en prenant des mesures pour garantir que les groupes marginalisés et défavorisés soient représentés de façon appropriée. |
| **Engagement 4 :**  Les communautés et les personnes affectées par les crises connaissent leurs droits, ont accès à l’information et participent aux décisions qui les concernent. | Garantir la participation et l’engagement inclusif et représentatif des communautés et des personnes affectées par les crises lors de toutes les phases de l’intervention. |
| Le fait qu’une organisation ne partage pas convenablement ses informations avec les personnes qu’elle est censée assister peut entraîner des malentendus et des retards, une mise en œuvre inadaptée des projets, un gaspillage des ressources, ainsi qu’une perception négative de l’organisation, générant colère, frustration et insécurité. |
| Communiquer de façon respectueuse et culturellement adaptée, utilisant des langues, formats et méthodes de communication qui soient facilement compréhensibles pour les différents membres de la communauté, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés. |
| **Engagement 5 :**  Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à des mécanismes sûrs et réactifs pour traiter leurs plaintes. | Fournit-on des informations sur la manière dont fonctionnent les mécanismes de plainte et le type de plaintes pouvant être déposées via ces mécanismes à tous les groupes démographiques ? Ces informations sont-elles comprises ? |
| Le processus de plainte doit être clairement expliqué aux communautés et au personnel et des mécanismes relatifs aux informations sensibles (par ex. corruption, exploitation et abus sexuels, comportement inadéquat ou mauvaise pratique) ou pas (par ex. défis liés à l’utilisation de critères de sélection). |
| Des politiques, des budgets et des procédures spécifiques sont-ils en place pour gérer les plaintes ? |
| **Engagement 6 :**  Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance coordonnée et complémentaire. | Les organisations impliquées partagent les informations pertinentes via des mécanismes de coordination formels et informels. . |
| Les programmes des autres organisations et autorités ont-ils été pris en compte lors de la conception, de la planification et de la mise en place des programmes ? |
| Les politiques et les stratégies comportent un engagement clairement énoncé en matière de coordination avec les autres organisations, notamment avec les autorités nationales et locales, sans remettre en question les principes humanitaires. |
| **Engagement 7 :**  Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d’attendre une assistance en constante amélioration, grâce à la réflexion des organisations et aux enseignements tirés de leurs expériences. | Utiliser l’apprentissage dérivé des expériences précédentes lors de la conception des programmes. |
| Les personnes affectées par une crise ont, quant à elles, toujours fait preuve d’innovation en s’adaptant aux changements conjoncturels et un soutien pourrait leur être fourni afin de les impliquer dans un processus d’innovation et de développement plus systématique. |
| Le personnel national employé à plus long terme constitue souvent la clé de la préservation du savoir et des relations au niveau local. |
| **Engagement 8 :**  Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent l’assistance dont elles ont besoin d’un personnel et de volontaires compétents et bien gérés. | Le personnel masculin et féminin se sent soutenu par l’organisation dans l’accomplissement de son travail. |
| Le personnel est-il au courant des soutiens existants pour le développement des compétences requises dans l’exercice de ses fonctions et si oui, les utilise-t-il ? |
| Un code de conduite est en place et interdit au personnel, a minima, toute forme d’exploitation, d’abus ou de discrimination. |
| **Engagement 9 :**  Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d’attendre des organisations qui les assistent qu’elles gèrent leurs ressources de manière efficace, efficiente et éthique. | L’achat de services et de marchandises se fait-il via un processus d’appel d’offres compétitif ? |
| Gérer et utiliser les ressources de façon à atteindre l’objectif prévu tout en réduisant le gaspillage. |
| Être plus ouvert et transparent au niveau des informations du projet, encourager les parties prenantes à signaler les abus de pouvoir, assurer un suivi minutieux sur le terrain tout en traitant les membres de la communauté avec respect sont autant d’éléments susceptibles de contribuer à une réduction des risques de corruption. Bien qu’il soit important de disposer de bons systèmes pour contrer la corruption, il est quelquefois nécessaire, aux premiers stades d’une urgence grave, de mettre en place un système de contrôle plus flexible pour une durée limitée. |

### Fiche à distribuer 2

**Notes au formateur**

Découper et distribuer une étude de cas à chaque groupe de 3 à 5 personnes. Le message clé est que la CHS, notamment lorsqu’elle est lue en association avec les standards minimums des chapitres techniques de Sphère et les Principes de protection, peut soutenir et soutient effectivement la prise de décisions, le processus et les pratiques de manière très concrète. Renforcer les présentations des groupes lors du débriefing avec les notions supplémentaires tirées des notes du formateur ci-dessous.

##### Instructions destinées aux groupes

En groupe, réfléchissez à la manière d’accroître la qualité et la redevabilité dans la situation en présence.

Veuillez énumérer au moins trois façons d’améliorer l’intervention en utilisant à la fois les engagements de la CHS, les standards minimums des chapitres techniques du manuel Sphère et les Principes de protection de Sphère.

Préparez-vous à présenter les résultats de votre groupe.

|  |
| --- |
| Etude de cas 1  Dans un délai de 48 heures, dix-sept organisations internationales arrivent pour prêter main-forte. L’une d’entre elles a convoqué une réunion ; elle fait pression pour que le besoin urgent d’eau et d’assainissement de secours soit traité en priorité. Votre organisation assistera à la réunion mais plaidera pour que les femmes et les enfants reçoivent une aide prioritaire à divers emplacements clés. Votre conversation initiale avec le chef de cette agence suggère que leur priorité sera, dans l’immédiat, la construction de latrines et la distribution d’eau en bouteille. |
| Etude de cas 2  Une évaluation rapide indique que le gouvernement est complètement dépassé par la situation. Plus de 50 % des écoles ont signalé être endommagées. En ce moment, ce sont les grandes vacances et beaucoup d’enfants ne sont pas recensés. Le ministre de l’Éducation a lancé un appel à l’aide pour préparer les salles de classe en vue de la rentrée qui doit avoir lieu dans 10 jours. Vous jouissez d’une relation bien établie avec le ministre et vous aimeriez soutenir cette proposition, mais des centaines de personnes ont commencé à se rapprocher des écoles qui restent en bon état, en quête d’hébergement, de nourriture, de soins et d’eau. |
| Etude de cas 3  L’économie locale donne l’impression d’avoir été sérieusement ébranlée. La pêche (marché local et à l’exportation), les industries minières, la production de vêtements, les remises de fonds et un tourisme embryonnaire constituent l’épine dorsale de l’économie de Sarandeh. À n’en pas douter – votre organisation sera encore ici pendant bien des années. Vous aimeriez exploiter certains des programmes novateurs que votre organisation a pilotés lors de récentes situations d’urgence analogues dans le Pacifique. Vous avez obtenu quelques succès et reçu des accolades avec des programmes de transfert d’argent liquide à des personnes âgées et à des mères vivant seules dans des situations semblables, mais le rapport final n’a pas encore été publié. Jusqu’ici, dans ses communications publiques, le siège a fait pression pour que l’angle de l’innovation soit exploité au maximum. |
| Etude de cas 4  À Sarandeh, les denrées de base sont le poisson, la viande en conserve et les patates douces. Les niveaux de malnutrition sont plus élevés dans les zones urbaines où des régimes alimentaires de faible qualité dominent. Votre agence va distribuer des rations d’aide alimentaire de qualité ; dans un premier temps, il s’agira d’une ration sèche puis d’un repas chaud lorsque les approvisionnements en aliments énergétiques auront été rétablis et lorsque l’évaluation des besoins indiquera les emplacements prioritaires. Comme les marchés locaux ont été dévastés, vous avait fait une demande préliminaire auprès de votre agence pour qu’elle expédie en urgence des quantités suffisantes d’aide alimentaire et de plats prêts à consommer. |
| Etude de cas 5  Le système médical est en crise. Les équipes médicales internationales ont contacté le ministère de la Santé par le biais de leurs services nationaux de santé. Plusieurs équipes médicales sont prêtes à se déployer immédiatement et elles seront autosuffisantes pendant toute la durée de leur séjour. Des infirmières, des médecins et des étudiants en médecine commencent à arriver dans la capitale depuis l’étranger avec des approvisionnements. En votre qualité d’expert médical auprès de votre organisation, vous êtes particulièrement préoccupé par le risque de choléra, mais il y a tellement de scénarios sanitaires possibles et vraisemblablement négatifs, que vous ne savez pas trop par où commencer sachant que la plupart des professionnels de santé expérimentés de la région ont émigré. |
| Etude de cas 6  Une organisation locale a commencé à distribuer des denrées de première nécessité, des couches, une préparation pour nourrissons et de l’eau depuis un site proche de la banlieue de la ville. Jusqu’ici, un nombre toujours plus important de personnes se présentent à chacune des quatre distributions spontanées et tout s’est déroulé sans incident. Vos collègues aimeraient prêter main-forte à cette organisation. Est-ce judicieux ? |
| Etude de cas 7  D’après la Constitution de 2010 de la République de Sarandeh, l’armée de Sarandeh est le prestataire de premier recours en cas de catastrophe. Un général de l’armée de Sarandeh a prononcé un discours à la radio dans le dialecte local demandant à toutes les personnes affectées de se rendre dans l’école la plus proche pour y chercher de l’aide – vous le savez car vous appartenez au groupe ethnique qui parle cette langue. Vous êtes directeur national d’une ONG bien connue de Sarandeh, versée dans la fourniture d’une assistance aux personnes vulnérables, y compris en cas de catastrophe. Les principes de votre organisation prônent la neutralité, l’impartialité et l’indépendance. Comment le Projet Sphère peut-il vous aider à définir la portée de votre relation avec les forces armées dans le cadre de cette catastrophe ? |
| Etude de cas 8  Votre organisation a des réserves d’urgence stockées dans la capitale ; il s’agit de 5.000 kits renfermant du savon, des comprimés de purification d’eau, des fourneaux, des tentes, des couvertures et des moustiquaires. Vous pourrez en obtenir d’autres dès que le port et l’aéroport seront déclarés opérationnels. Vous avez envoyé un collègue faire une évaluation conjointe rapide afin de déterminer l’étendue des besoins. Les résultats de l’évaluation ne vous parviendront pas avant au moins trois jours. Déjà, les médias locaux commencent à publier des articles faisant état de « réaction tardive ». Les dirigeants locaux sont venus dans votre bureau vous demander votre aide ; certains ont apporté des cadeaux, d’autres ont demandé à distribuer les articles que votre organisation peut faire venir. Vos proches et vos voisins (vous êtes originaire de Sarandeh) vous ont dit que les gens commencent à être irrités par le manque de soutien. |
| Etude de cas 9  Suite à l’évaluation conjointe rapide des besoins entreprise par votre agence, l’analyse suggère que les besoins les plus pressants sont concentrés dans la deuxième ville de Sarandeh, Delphia, et dans certains de ses centres ruraux les plus importants. Les rapports de stocks suggèrent qu’il devrait y avoir 5.000 kits d’articles non alimentaires et 2.000 unités d’abris d’urgence dans l’entrepôt de votre district. Lorsque vous vous rendez sur place, vous découvrez qu’il ne reste qu’une poignée d’articles et que ce qui reste a été fouillé. La qualité des articles restants est très mauvaise ; vous ne pouvez décemment pas distribuer ces articles. Le gestionnaire de district de votre agence, fils du chef de la police locale, nie toute implication et prétend que l’entrepôt a été pillé. À votre avis, il est clair qu’il y a eu un détournement des marchandises et une mauvaise gestion de l’entrepôt. Vous abordez le problème avec lui et il menace de mobiliser la communauté pour empêcher votre organisation de pouvoir accéder au district. |

##### Notes au formateur : suggestions de réponse aux études de cas (ces notes entendent aider le formateur lors du debriefing)

**Etude de cas 1.** Dans un délai de 48 heures, dix-sept organisations internationales arrivent pour prêter main-forte. L’une d’entre elles a convoqué une réunion ; elle fait pression pour que le besoin urgent d’eau et d’assainissement de secours soit traité en priorité. Votre organisation assistera à la réunion mais plaidera pour que les femmes et les enfants reçoivent une aide prioritaire à divers emplacements clés. Votre conversation initiale avec le chef de cette agence suggère que leur priorité sera, dans l’immédiat, la construction de latrines et la distribution d’eau en bouteille.

1. **Engagements de la CHS** : Engagement 1 – (1.1, 1.2, 1.5) ; Engagement 6 (6.3, 6.4, 6.5, 6.6)

a. Engagement 1 – cet exemple fait référence à la nécessité d’une évaluation rapide et réfléchie des besoins. L’évaluation et l’analyse des besoins devraient servir de socle à toute programmation. Dans un premier temps, les évaluations devraient être rapides pour permettre de démarrer l’intervention et la mobilisation des ressources et elles devraient devenir plus détaillées et plus abouties à mesure que les conditions le permettent. Les programmes devraient s’adapter à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles. Les organisations devraient éviter toute partialité dans leur mandat en utilisant des données désagrégées et objectivement vérifiables.

b. Engagement 6 – l’étude de cas fait référence au besoin de renforcer les structures de coordination. Les acteurs humanitaires devraient constituer des groupes de travail ou des cellules d’action pour partager les données et les informations relatives aux besoins, à l’intervention, aux lacunes et aux contraintes. Ceci permettra d’améliorer l’efficacité de l’intervention.

2. **Standards minimums des chapitres techniques** : le groupe souhaitera peut-être considérer les standards en matière d’eau, d’assainissement et de promotion de l’hygiène (WASH) pour s’assurer que les besoins des groupes vulnérables sont pris en compte dans les sept premiers jours qui suivent la catastrophe. Le formateur devrait souligner l’importance de l’obtention rapide des données d’évaluation des besoins pour justifier l’intervention WASH, mais on peut supposer qu’elle sera basée sur les besoins en fonction du type de catastrophe et de déplacement des personnes. Par conséquent, les groupes devraient (au moins) considérer le standard 1 sur le programme WASH (p. 101, note d’orientation 1 sur l’évaluation des besoins), le standard 1 sur l’approvisionnement en eau (p. 110, notes d’orientation 1 sur le choix des sources d’eau, 2 sur les besoins, 4 sur la quantité et la couverture, 7 sur l’accès et l’équité), le standard 2 sur l’approvisionnement en eau (p. 113, TOUTES les notes d’orientation), le standard 3 sur l’approvisionnement en eau (p. 117, la note d’orientation 1 sur la collecte et le stockage de l’eau et 2 sur les installations collectives pour le lavage et la toilette), le standard 1 sur l’évacuation des excréments (p. 120, les notes d’orientation 1 sur l’évacuation sans risque des excréments, 2 sur les zones de défécation et 3 sur la distance entre les systèmes de défécation et les sources d’eau), le standard 2 sur l’évacuation des excréments (p. 122, les notes d’orientation 2 sur les toilettes publiques, 3 sur les toilettes familiales, 5 sur les installations sûres, 7 sur l’eau et les produits nécessaires à la toilette anale, 8 sur le lavage des mains, 9 sur la menstruation, 11 sur les toilettes dans un environnement difficile).

3. **Principes de protection** : Le principe 1 des Principes de protection (s’assurer que l’intervention est appropriée et ne risque pas d’exposer les gens à d’autres préjudices par l’action ou l’inaction), le principe 2 des Principes de protection (garantir que l’aide répond aux besoins de tous, et surtout des groupes vulnérables, en l’espèce tout particulièrement les jeunes, les personnes âgées, les personnes affaiblies du fait de la catastrophe, et celles qui ont besoin d’eau pour poursuivre leur traitement médical, p. ex. si elles souffrent du VIH).

**Etude de cas 2.** Une évaluation rapide indique que le gouvernement est complètement dépassé par la situation. Plus de 50 % des écoles ont signalé être endommagées. En ce moment, ce sont les grandes vacances et beaucoup d’enfants ne sont pas recensés. Le ministre de l’Éducation a lancé un appel à l’aide pour préparer les salles de classe en vue de la rentrée qui doit avoir lieu dans 10 jours. Vous jouissez d’une relation bien établie avec le ministre et vous aimeriez soutenir cette proposition, mais des centaines de personnes ont commencé à se rapprocher des écoles qui restent en bon état, en quête d’hébergement, de nourriture, de soins et d’eau.

1. **Engagements de la CHS** : Engagement 1 (1.1, 1.2. 1.3, 1.4, 1.5, 1.6), Engagement 2 (2.1, 2.2, 2.3, 2.6), Engagement 3 (3.2, 3.3, 3.5, 3.6)

a. L’ensemble de ces engagements souligne qu’il est primordial de comprendre le contexte et les besoins immédiats. Les organisations doivent être capables de faire abstraction de leurs préjugés en termes de mandat, de compétences et de ressources pour répondre aux besoins. Lorsque des lacunes sont identifiées, il convient de faire appel à des organisations qui sont équipées pour pouvoir les combler. L’engagement 3 souligne le besoin de travailler dans le respect des plans locaux en cas de catastrophe (évacuation vers des centres scolaires par exemple) mais aussi d’aider les dirigeants locaux à planifier des stratégies de retrait et de relèvement précoce pour faire en sorte que les gens soient en mesure de regagner leur domicile en toute sécurité et que l’éducation des enfants à moyen et long termes soit prise en compte.

2. **Standards minimums des chapitres techniques** : Les standards minimums ayant trait aux abris et à l’habitat seront utiles. Le groupe devrait tenir compte du standard 1 sur les abris et l’habitat : planification stratégique (p. 287, notes d’orientation 1, 3, 4, 6, 7 et 9), du standard 3 sur les abris et l’habitat : espaces de vie couverts (p. 298, notes d’orientation 2, 3, 6, 10).

Ce groupe devra principalement examiner les engagements de la CHS ayant trait à la fourniture d’une assistance basée sur les besoins, d’une manière rapide qui ne remplace ni ne compromet les structures existantes. À ce titre, les standards minimums qui soutiennent les activités qui sauvent des vies devraient être inclus de manière à répondre aux notions transversales de genre et de personnes âgées ou souffrant de handicap. En particulier, toutes les notes d’orientation des standards minimums citées par le groupe qui soutiennent les besoins des enfants en cas de catastrophe sont jugées acceptables.

3. **Principes de protection** : Le principe 1 des Principes de protection (s’assurer que l’intervention est appropriée et ne risque pas d’exposer les gens à d’autres préjudices par l’action ou l’inaction), le principe 2 des Principes de protection (garantir que l’aide répond aux besoins de tous, et surtout des groupes vulnérables, en l’espèce tout particulièrement les jeunes, les personnes âgées, les personnes affaiblies du fait de la catastrophe, et celles qui ont besoin d’eau pour poursuivre leur traitement médical, p. ex. si elles souffrent du VIH). Le principe 3 des Principes de protection (protéger la population contre toute souffrance physique ou psychologique résultant d’un acte de violence ou de coercition) peut également être inclus lorsque les évacuations compromettent la liberté de mouvement et sont susceptibles d’être perçues comme étant coercitives.

**Etude de cas 3**. L’économie locale donne l’impression d’avoir été sérieusement ébranlée. La pêche (marché local et à l’exportation), les industries minières, la production de vêtements, les remises de fonds et un tourisme embryonnaire constituent l’épine dorsale de l’économie de Sarandeh. À n’en pas douter – votre organisation sera encore ici pendant bien des années. Vous aimeriez exploiter certains des programmes novateurs que votre organisation a pilotés lors de récentes situations d’urgence analogues dans le Pacifique. Vous avez obtenu quelques succès et reçu des accolades avec des programmes de transfert d’argent liquide à des personnes âgées et à des mères vivant seules dans des situations semblables, mais le rapport final n’a pas encore été publié. Jusqu’ici, dans ses communications publiques, le siège a fait pression pour que l’angle de l’innovation soit exploité au maximum.

1. **Engagements** : Engagement 1 (1.2, 1.3, 1.6), Engagement 2 (2.1, 2.4, 2.5, 2.7), Engagement 3 (3.2, 3.4, 3.5, 3.6), Engagement 7 (7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6)

a. Les engagements visés ici devraient se concentrer sur l’importance de l’évaluation des besoins, une réponse rapide, une analyse et une programmation réfléchie, une résilience et un relèvement précoce, et enfin l’utilisation attentive de pratiques novatrices au sein d’une culture d’apprentissage.

2. **Standards minimums des chapitres techniques** : Ce groupe devra principalement examiner les engagements de la CHS ayant trait à la fourniture d’une assistance basée sur les besoins, d’une manière rapide sans pour autant remplacer ou compromettre les structures existantes et sans porter préjudice du fait de l’utilisation d’innovations n’ayant pas fait leur preuve ou inadaptées. À ce titre, les standards minimums qui soutiennent les activités de relèvement précoce (notamment les standards sur la sécurité alimentaire) devraient être inclus de manière à répondre aux thématiques transversales de réduction des risques de catastrophe, de genre, de soutien psychosocial et de personnes âgées ou souffrant d’un handicap.

3. **Principes de protection** : Le principe 1 des Principes de protection (s’assurer que l’intervention est appropriée et ne risque pas d’exposer les gens à d’autres préjudices par l’action ou l’inaction), le principe 2 des Principes de protection (garantir que l’aide répond aux besoins de tous, et surtout des groupes vulnérables, en l’espèce tout particulièrement les jeunes, les personnes âgées, les personnes déplacées et celles issues des groupes marginalisés). Le principe 4 des Principes de protection (aider les personnes à faire valoir leurs droits, à accéder aux moyens à disposition pour obtenir réparation et à se remettre des effets des abus qu’elles ont subis) favorisera aussi le relèvement et la réadaptation.

**Etude de cas 4**. À Sarandeh, les denrées de base sont le poisson, la viande en conserve et les patates douces. Les niveaux de malnutrition sont plus élevés dans les zones urbaines où des régimes alimentaires de faible qualité dominent. Votre agence va distribuer des rations d’aide alimentaire de qualité ; dans un premier temps, il s’agira d’une ration sèche puis d’un repas chaud lorsque les approvisionnements en aliments énergétiques auront été rétablis et lorsque l’évaluation des besoins indiquera les emplacements prioritaires. Comme les marchés locaux ont été dévastés, vous avait fait une demande préliminaire auprès de votre agence pour qu’elle expédie en urgence des quantités suffisantes d’aide alimentaire et de plats prêts à consommer.

1. **Engagements de la CHS** : Engagement 1 (1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6), Engagement 2 (2.1, 2.2, 2.4, 2.6, 2.7), Engagement 3 (3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7), Engagement 4 (4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.7), Engagement 5 (5.1, 5.2, 5.4). L’engagement 6 (6,1, 6.2, 6.3, 6.4) est également pertinent, car il garantit la coordination avec d’autres acteurs dans le secteur de l’alimentation, y compris le secteur privé, le gouvernement hôte et d’autres secteurs de l’intervention humanitaire, tels que le secteur WASH et la santé.

a. Ces engagements soulignent la nécessité de comprendre clairement les besoins prioritaires de différents groupes au sein de la communauté, de mobiliser les groupes vulnérables et d’autres groupes afin de veiller à ce que les besoins alimentaires des personnes les plus vulnérables soient satisfaits de façon adaptée sans toutefois remplacer les structures de soutien local ni créer de dépendance. Il convient d’accorder une attention particulière à la façon dont ces engagements soutiennent les standards minimums pour atteindre des résultats positifs en matière de nutrition et de sécurité alimentaire.

2. **Standards minimums des chapitres techniques** : En se servant des standards minimums sur la sécurité alimentaire et la nutrition en conjonction avec la CHS, le groupe sera en mesure d’identifier comment aller de l’avant. Le groupe devrait tenir compte du standard 1 sur l’évaluation de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle (p. 172, notes d’orientation 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9 et 10. La note d’orientation 9 œuvre étroitement avec l’engagement 4 de la CHS pour garantir la participation communautaire à la planification de son intervention. Le standard 1 sur la sécurité alimentaire : sécurité alimentaire générale (p. 203, notes d’orientation 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8) ainsi que le standard 1 sur la sécurité alimentaire – transferts de vivres : besoins nutritionnels généraux (p. 208, notes d’orientation 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8) soutiendront également la planification pour un transfert de vivres immédiat et indiqueront quel type de nourriture distribuer, par qui et à qui, en tenant compte des groupes vulnérables et en garantissant l’inclusion de plusieurs thèmes transversaux, y compris l’environnement. La participation est également recherchée par le biais du standard 2 sur la sécurité alimentaire – transferts de vivres : caractère approprié et acceptable (p. 213, notes d’orientation 1, 4) et elle se penchera sur les questions d’acceptabilité des repas prêts à consommer, des rations sèches et des processus utilisés pour les cuisiner, les préparer et les servir. Le standard 3 sur la sécurité alimentaire – transferts de vivres : qualité et innocuité de la nourriture (p. 215) soutiendra les engagements 2, 3 et 5 de la CHS qui portent sur la faible performance et l’impact des interventions inadaptées, une notion encore renforcée par les Principes de protection. Le standard 5 sur la sécurité alimentaire – transferts de vivres : ciblage et distribution (p. 222, notes d’orientation 3 et 4) apporte un soutien concernant la distribution des rations sèches et humides.

3. **Principes de protection** : Le principe 1 des Principes de protection (s’assurer que l’intervention est appropriée et ne risque pas d’exposer les gens à d’autres préjudices par l’action ou l’inaction), le principe 2 des Principes de protection (garantir que l’aide répond aux besoins de tous, et surtout des groupes vulnérables). Des mécanismes négatifs d’adaptation peuvent apparaître là où l’intervention est inappropriée, avec un risque d’exploitation et d’abus sexuel.

**Etude de cas 5**. Le système médical est en crise. Les équipes médicales internationales ont contacté le ministère de la Santé par le biais de leurs services nationaux de santé. Plusieurs équipes médicales sont prêtes à se déployer immédiatement et elles seront autosuffisantes pendant toute la durée de leur séjour. Des infirmières, des médecins et des étudiants en médecine commencent à arriver dans la capitale depuis l’étranger avec des approvisionnements. En votre qualité d’expert médical auprès de votre organisation, vous êtes particulièrement préoccupé par le risque de choléra, mais il y a tellement de scénarios sanitaires possibles et vraisemblablement négatifs, que vous ne savez pas trop par où commencer sachant que la plupart des professionnels de santé expérimentés de la région ont émigré.

1. **Engagements de la CHS** : Engagement 1 (1.1, 1.2, 1.4, 1.6), Engagement 2 (2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7), Engagement 3 (3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 3.8), Engagement 4 (4.3, 4.6), Engagement 6 (6.1, 6.2, 6.3, 6.5, 6.6), Engagement 8 (8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.7, 8.8)

a. L’axe principal de ce scénario est l’évaluation et l’analyse des besoins sanitaires de la communauté, la capacité des systèmes locaux et le recrutement, les capacités et la coordination des intervenants nouvellement arrivés. Le soutien de la capacité sanitaire locale est un élément essentiel d’une intervention dans le domaine de la santé. Les agences auront besoin de travailler au sein des structures existantes, y compris en termes d’effectifs et d’importation de médicaments, et ces systèmes seront souvent fragiles ou affaiblis par la crise. Les groupes devront réfléchir à des manières pour soutenir les capacités et renforcer la résilience future du système face aux crises sanitaires. Ils devraient aussi se pencher sur la question des standards techniques des praticiens étrangers et sur la qualité et la cohérence des soins distribués aux personnes affectées par une crise.

2. **Standards minimums des chapitres techniques** : Les standards minimums sur l’action sanitaire apporteront un soutien technique considérable à ce cas de figure, notamment en matière d’allocation d’effectifs et d’appui en vue de consolider les structures de santé existantes du pays. Voir le standard 1 sur les systèmes de santé : fourniture des services de santé (p. 339, notes d’orientation 2, 4, 7, 8), le standard 2 sur les systèmes de santé : ressources humaines (p. 345, notes d’orientation 1, 2), le standard 6 sur les systèmes de santé : leadership et coordination (p. 352, notes d’orientation 1, 2, 3), le standard 1 sur les services de santé essentiels : classement des services selon leur priorité (p. 355, notes d’orientation 1, 2 – il y a ici des liens très forts avec les engagements 2, 3 et 4 concernant la qualité des soins et le savoir-faire technique), le standard 1 sur les services de santé essentiels – lutte contre les maladies transmissibles : prévention (p. 358, note d’orientation 1), le standard 3 sur les services de santé essentiels – lutte contre les maladies transmissibles : détection des flambées épidémiques et interventions (p. 363, notes d’orientation 1, 2).

3. **Principes de protection** : Le principe 1 des Principes de protection (s’assurer que l’intervention est appropriée et ne risque pas d’exposer les gens à d’autres préjudices par l’action ou l’inaction), le principe 2 des Principes de protection (garantir que l’aide répond aux besoins de tous, et surtout des groupes vulnérables). Le principe 4 des Principes de protection (aider les personnes à faire valoir leurs droits, à accéder aux moyens à disposition pour obtenir réparation et à se remettre des effets des abus qu’elles ont subis) couvre les droits des personnes affectées par un abus, une négligence ou un préjudice de chercher à obtenir des soins médicaux efficaces auprès d’un système qui soutient leurs besoins, y compris leur besoin de confidentialité.

**Etude de cas 6**. Une organisation locale a commencé à distribuer des denrées de première nécessité, des couches, une préparation pour nourrissons et de l’eau depuis un site proche de la banlieue de la ville. Jusqu’ici, un nombre toujours plus important de personnes se présentent à chacune des quatre distributions spontanées et tout s’est déroulé sans incident. Vos collègues aimeraient prêter main-forte à cette organisation. Est-ce judicieux ?

1. **Engagements** : Engagement 1 (1.1, 1.2, 1.3, 1.6), Engagement 2 (2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6), Engagement 3 (3.1, 3.3, 3.6), Engagement 4 (4.2, 4.3, 4.5), Engagement 6 (6.2, 6.3, 6.4, 6.6), Engagement 8 (8.5)

a. Les groupes devraient réfléchir au processus de prise de décisions. Ils devraient trouver des moyens pour les aider à trouver le juste milieu entre le besoin d’une intervention rapide basée sur des informations locales utiles avec les risques potentiels et connus auxquels sont confrontés les gens, notamment les personnes vulnérables, lors des distributions de nourriture et de produits de première nécessité. Les distributions de ce genre peuvent provoquer des frictions considérables au sein des communautés et, souvent, elles ne parviennent pas à toucher les personnes les plus démunies.

2. **Standards minimums des chapitres techniques** : Les standards minimums sur la sécurité alimentaire et sur les articles non alimentaires appuieront la prise de décisions. Le standard 5 sur la sécurité alimentaire – transferts de vivres : ciblage et distribution (p. 222, notes d’orientation 1, 3, 4, 5, 6) et le standard 1 sur les articles non alimentaires : articles à usages personnel et ménager et servant au montage des abris (p. 310, notes d’orientation 1, 5 et 6) fournissent des conseils sur la façon de distribuer efficacement et sans risque ce genre d’articles en tenant compte des considérations importantes énoncées dans les Principes de protection. Sur la question des substituts du lait maternel (Breast Milk Substitute, BMS), les standards suivants s’appliquent : le standard 1 sur l’alimentation du nourrisson et du jeune enfant : directives et coordination (p. 182, note d’orientation 1, 2), le standard 2 sur l’alimentation du nourrisson et du jeune enfant : soutien de base et soutien qualifié (p. 184, notes d’orientation 2, 4, 5), le standard 2 sur la sécurité alimentaire – transferts de vivres : caractère approprié et acceptable (p. 213, note d’orientation 5).

3. **Principes de protection** : Le principe 1 des Principes de protection (s’assurer que l’intervention est appropriée et ne risque pas d’exposer les gens à d’autres préjudices par l’action ou l’inaction), le principe 2 des Principes de protection (garantir que l’aide répond aux besoins de tous, et surtout des groupes vulnérables). Le principe 1 est particulièrement important par rapport à la question des BMS et des effets nocifs qu’ils peuvent avoir lorsqu’ils sont largement promus.

**Etude de cas 7**. D’après la Constitution de 2010 de la République de Sarandeh, l’armée de Sarandeh est le prestataire de premier recours en cas de catastrophe. Un général de l’armée de Sarandeh a prononcé un discours à la radio dans le dialecte local demandant à toutes les personnes affectées de se rendre dans l’école la plus proche pour y chercher de l’aide – vous le savez car vous appartenez au groupe ethnique qui parle cette langue. Vous êtes directeur national d’une ONG bien connue de Sarandeh, versée dans la fourniture d’une assistance aux personnes vulnérables, y compris en cas de catastrophe. Les principes de votre organisation prônent la neutralité, l’impartialité et l’indépendance. Comment le Projet Sphère peut-il vous aider à définir la portée de votre relation avec les forces armées dans le cadre de cette catastrophe ?

Ce scénario s’inspire d’interventions en cas de catastrophe dans un contexte militairement sensible dans des régions où il n’est pas rare que les forces armées du gouvernement hôte soient impliquées dans les activités humanitaires, souvent mandatées par la constitution nationale comme étant les coordonnateurs ou les prestataires en premier ressort (à savoir, la région de l’Asie Pacifique). L’objet de cette étude de cas est d’amener le groupe à réfléchir à l’impact d’un partenariat avec les forces armées dans un contexte sensible d’après-conflit et tout particulièrement l’impact que cela pourrait avoir sur l’impression de neutralité et d’impartialité que se fera la communauté locale dont il est important d’obtenir la confiance, l’acceptation et la participation.

1. **Engagements de la CHS :** Engagement 1 (1.2, 1.4, 1.5), Engagement 3 (3.3, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8), Engagement 4 (4.2, 4.3, 4.4, 4.6), Engagement 5 (5.2, 5.4, 5.7), Engagement 6 (6.1).

a. Ce scénario présente deux fils rouges. Le premier concerne une assistance impartiale – vous savez que les dirigeants locaux, en l’espèce l’armée, fournissent des informations à certaines communautés dans une langue qui n’est pas parlée par d’autres. Cela peut donner une impression de partialité et de favoritisme. La seconde question est l’impression de manque de neutralité ou d’indépendance que vous pourriez donner en travaillant aux côtés de l’armée, notamment dans un contexte sensible d’après-conflit comme dans le cas de Sarandeh.

2. **Standards minimums des chapitres techniques** : Il n’y a pas de standards minimums précis ayant trait au processus de prise de décisions pour ce groupe. Au lieu de cela, il faut les encourager à se pencher sur les questions ayant trait à l’inclusion, à la notion de partialité et à la portée de la relation avec l’armée.

3. **Principes de protection** : Le principe 1 des Principes de protection (s’assurer que l’intervention est appropriée et ne risque pas d’exposer les gens à d’autres préjudices par l’action ou l’inaction), le principe 2 des Principes de protection (garantir que l’aide répond aux besoins de tous, et surtout des groupes vulnérables). Le principe 4 des Principes de protection (aider les personnes à faire valoir leurs droits, à accéder aux moyens à disposition pour obtenir réparation et à se remettre des effets des abus qu’elles ont subis) couvre les droits des personnes affectées par un abus, une négligence ou un préjudice.

**Etude de cas 8**. Votre organisation a des réserves d’urgence stockées dans la capitale ; il s’agit de 5.000 kits renfermant du savon, des comprimés de purification d’eau, des fourneaux, des tentes, des couvertures et des moustiquaires. Vous pourrez en obtenir d’autres dès que le port et l’aéroport seront déclarés opérationnels. Vous avez envoyé un collègue faire une évaluation conjointe rapide afin de déterminer l’étendue des besoins. Les résultats de l’évaluation ne vous parviendront pas avant au moins trois jours. Déjà, les médias locaux commencent à publier des articles faisant état de « réaction tardive ». Les dirigeants locaux sont venus dans votre bureau vous demander votre aide ; certains ont apporté des cadeaux, d’autres ont demandé à distribuer les articles que votre organisation peut faire venir. Vos proches et vos voisins (vous êtes originaire de Sarandeh) vous ont dit que les gens commencent à être irrités par le manque de soutien.

1. **Engagements de la CHS** : Engagement 1 (1.1, 1.3, 1.4, 1.6), Engagement 2 (2,1, 2.2, 2.4), Engagement 3 (3.1, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7), Engagement 4 (4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5), Engagement 5 (5.1, 5.2, 5.3, 5.5), Engagement 6 (6.2, 6.4)

a. Les principales questions à prendre en compte sont le juste milieu entre une réponse rapide et une réponse prématurée afin de sauver des vies (basée sur un manque d’analyse détaillée de données solides), et le besoin de gérer les attentes de la communauté. Les groupes qui travailleront sur ce scénario devront trouver des arguments pour agir ou pour attendre. Il leur faudra peut-être se demander s’il existe suffisamment de stocks pour faire une distribution générale ou si une distribution ciblée, limitée aux seuls groupes vulnérables – qu’il faudra du temps pour identifier – risquerait de les exposer à d’autres souffrance. Un autre point à prendre en compte concerne la qualité et l’uniformité des articles ; on peut se demander si, dans un pays sensible en situation d’après-conflit comme Sarandeh, une distribution inéquitable ou tardive de produits ne risquerait pas de provoquer des fractures au sein de la communauté. La participation de la communauté et une profonde inclusion dans la planification de la réponse est primordiale, tout comme la communication des plans d’action et la mise en place d’un mécanisme robuste et crédible de gestion des plaintes. Une troisième considération concerne le besoin de coordonner la distribution des articles non alimentaires avec d’autres secteurs, notamment le secteur WASH (savon, comprimés de purification de l’eau), le secteur de la santé (moustiquaires) et le secteur de l’habitat (fourneaux, couvertures, etc.) car leur distribution (ou l’absence de distribution) aura un impact sur les résultats dans ces secteurs.

2. **Standards minimums des chapitres techniques** : Le groupe devrait se demander quel type d’intervention en matière d’établissement est probable, sur la base du niveau de déplacement et quels articles ne sont pas fournis dans le kit actuel. Le standard 1 des standards minimums sur les articles non alimentaires : articles à usages personnel et ménager et servant au montage des abris (p. 310, notes d’orientation 1, 3, 4, 5, 6 et 7), le standard 2 sur les articles non alimentaires : vêtements et matériel de couchage (p. 313, notes d’orientation 1-5), le standard 3 sur les articles non alimentaires : ustensiles de cuisine et couverts (p. 315, notes d’orientation 1, 2), le standard 4 sur les articles non alimentaires : fourneaux, combustible et éclairage (p. 316, notes d’orientation 1, 3).

3. **Principes de protection** : Le principe 1 des Principes de protection (s’assurer que l’intervention est appropriée et ne risque pas d’exposer les gens à d’autres préjudices par l’action ou l’inaction) – ce point est particulièrement important lorsque l’on considère les impacts d’une distribution inéquitable ou encore de l’inaction. Il est aussi pertinent lorsque l’on considère l’exposition au risque associée à certains articles, notamment les fourneaux et les couvertures, qui posent un risque d’incendie et un risque respiratoire. Le principe 2 des Principes de protection (garantir que l’aide répond aux besoins de tous, et surtout des groupes vulnérables). Le principe 4 des Principes de protection (aider les personnes à faire valoir leurs droits, à accéder aux moyens à disposition pour obtenir réparation et à se remettre des effets des abus qu’elles ont subis) couvre les droits des personnes affectées par un abus, une négligence ou un préjudice.

**Etude de cas 9**. Suite à l’évaluation conjointe rapide des besoins entreprise par votre agence, l’analyse suggère que les besoins les plus pressants sont concentrés dans la deuxième ville de Sarandeh, Delphia, et dans certains de ses centres ruraux les plus importants. Les rapports de stocks suggèrent qu’il devrait y avoir 5.000 kits d’articles non alimentaires et 2.000 unités d’abris d’urgence dans l’entrepôt de votre district. Lorsque vous vous rendez sur place, vous découvrez qu’il ne reste qu’une poignée d’articles et que ce qui reste a été fouillé. La qualité des articles restants est très mauvaise ; vous ne pouvez décemment pas distribuer ces articles. Le gestionnaire de district de votre agence, fils du chef de la police locale, nie toute implication et prétend que l’entrepôt a été pillé. À votre avis, il est clair qu’il y a eu un détournement des marchandises et une mauvaise gestion de l’entrepôt. Vous abordez le problème avec lui et il menace de mobiliser la communauté pour empêcher votre organisation de pouvoir accéder au district.

1. **Engagements de la CHS** : Engagement 8 (8.1, 8.2, 8.4, 8.7), Engagement 9 (9.1, 9.2, 9.3, 9.5, 9.6)

a. Les principales questions auxquelles réfléchir ici sont le recrutement des membres du personnel le plus compétent en leur donnant les moyens de faire leur travail correctement et la notion de corruption sur le lieu de travail.

b. Les groupes qui travailleront sur ce scénario devront décider si l’agence est en tort, si les membres du personnel devraient être épaulés au lieu d’être sanctionnés et si la menace de mobilisation de la communauté est réelle.

2. **Les standards minimums** sur les abris et les articles non alimentaires devraient être consultés afin de déterminer quels sont les standards appropriés en matière de qualité et de fiabilité des produits.

3. **Principes de protection** :

* Le principe 2 des Principes de protection (garantir que l’aide répond aux besoins de tous, et surtout des groupes vulnérables) est utile ici pour gagner de l’influence dans la négociation avec le membre du personnel concernant le droit des populations affectées d’obtenir une assistance et pour échapper à ses manipulations.
* Le principe 3 des Principes de protection : (Protéger les personnes contre toute souffrance physique ou psychologique résultant d’un acte de violence ou de coercition). Dans ce cas, la blessure ou la coercition vient du membre du personnel ayant une influence locale, qui menace de léser indirectement sa communauté afin de se protéger lui-même. Note d’orientation 6.
* Le principe 4 des Principes de protection (aider les personnes à faire valoir leurs droits, à accéder aux moyens à disposition pour obtenir réparation et à se remettre des effets des abus qu’elles ont subis) : les notes d’orientation 2 et 3 couvrent la question de liens solides avec la communauté afin d’atténuer la menace d’hostilité envers le membre du personnel.

### Fiche à distribuer 3 (optionelle) : comparaison avec les standards essentiels de Sphère antérieurs

##### Consignes du facilitateur: découper les cartes et distribuer un jeu complet à chaque table

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Standard essentiel 1**  Intervention humanitaire centrée sur les personnes | **Standard essentiel 2**  Coordination et collaboration | **Standard essentiel 3**  Evaluation | **Standard essentiel 4**  Conception et intervention proprement dite | **Standard essentiel 5**  Performance, transparence et apprentissage |
| **Standard essentiel 6**  Performance des travailleurs humanitaires | **Engagement du CHS 1**  Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance adaptée et appropriée à leurs besoins. | **Engagement du CHS 2**  Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à temps à l’assistance humanitaire dont elles ont besoin. | **Engagement du CHS 3**  Les communautés et les personnes affectées par les crises ne sont pas affectées de manière négative par l’action humanitaire et sont mieux préparées, plus résilientes et moins vulnérables grâce à celle-ci. | **Engagement du CHS 4**  Les communautés et les personnes affectées par les crises connaissent leurs droits, ont accès à l’information et participent aux décisions qui les concernent. |
| **Engagement du CHS 5**  Les communautés et les personnes affectées par les crises ont accès à des mécanismes sûrs et réactifs pour traiter leurs plaintes. | **Engagement du CHS 6**  Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent une assistance coordonnée et complémentaire. | **Engagement du CHS 7**  Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d’attendre une assistance en constante amélioration, grâce à la réflexion des organisations et aux enseignements tirés de leurs expériences. | **Engagement du CHS 8**  Les communautés et les personnes affectées par les crises reçoivent l’assistance dont elles ont besoin de la part d’un personnel et de volontaires compétents et bien gérés. | **Engagement du CHS 9**  Les communautés et les personnes affectées par les crises sont en droit d’attendre des organisations qui les assistent qu’elles gèrent leurs ressources de manière efficace, efficiente et éthique. |